

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Espitalier et à M. Jean-Jacques Bézian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5302 intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR5302, intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement dont le directeur est M. Ange Nzihou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Espitalier, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Espitalier, délégation est donnée à M. Jean-Jacques Bézian, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Ange Nzihou

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014